



Déclaration commune :

L'UIMM 35 56, la CFDT, la CFE-CGC et FO de la métallurgie d'Ille et Vilaine et du Morbihan se mobilisent pour assurer une reprise progressive industrielle dans des conditions sanitaires irréprochables

Nous sommes aujourd'hui confrontés à une crise sanitaire d'une gravité exceptionnelle. Dans ce contexte, les partenaires sociaux de la métallurgie d'Ille et Vilaine et du Morbihan ont voulu échanger pour rappeler la responsabilité et la solidarité de tous les acteurs sociaux.

Nous tenons avant tout à exprimer notre soutien à tous ceux qui sont touchés par la maladie, ainsi qu'aux équipes soignantes, aux pompiers, à la Sécurité Civile et, plus largement, celles et ceux qui assurent une continuité de service.

L'UIMM 35-56, la CFDT, la CFE-CGC et FO de la métallurgie d'Ille & Vilaine et du Morbihan réaffirment que la priorité absolue est la santé de tous, et bien évidemment de tous les salariés des entreprises industrielles de la métallurgie et de l'électronique d'Ille et Vilaine et du Morbihan et de leurs familles.

Au cours des dernières semaines de très nombreuses entreprises, qui pourtant avaient des commandes à honorer, ont été contraintes de ralentir ou de cesser leurs activités car elles n'étaient pas prêtes pour affronter cette pandémie. Au vu de la gravité de cette crise sanitaire inattendue, ces fermetures partielles ou totales étaient donc nécessaires.

Dès lors que de très nombreuses entreprises ne peuvent assurer un maintien de salaire, le recours prolongé au chômage partiel réduit bien souvent le pouvoir d'achat des salariés et peut donc mettre également des ménages en difficulté financière.

Fondamentalement attachés au droit pour chaque salarié de travailler en sécurité et de préserver sa santé, il est aussi pour nous essentiel que la vie économique et sociale de la Nation durement impactée par cette crise sanitaire, puisse être progressivement restaurée. Il en va de l'avenir de notre pays, de notre industrie et de ses emplois.

Les signataires de la présente déclaration sont conscients qu'aujourd'hui le ralentissement prolongé des activités économiques peut avoir de très lourdes conséquences pour la pérennité des entreprises de notre territoire, notamment pour les PME-TPE et les emplois de notre secteur d'activité industrielle.

Face à ce constat, les parties signataires de cette Déclaration souhaitent qu'à la crise sanitaire, succède une reprise économique.

Les signataires incitent fortement les entreprises à associer les salariés et leurs représentants à l'élaboration des Plans de Continuité d'Activité ou de reprise d'activité, qui garantissent rigoureusement la santé des salariés. Pour que cette reprise d'activité puisse s'effectuer dans le strict respect des consignes et instructions gouvernementales, ils appellent à la mise en œuvre de tous les moyens permettant de préserver la sécurité sanitaire de leurs personnels et de rassurer leurs équipes, et notamment en adaptant leur environnement de travail.



Pour ce faire, dans le cadre d'un dialogue social constructif, ils préconisent la mise à disposition d'équipements de protection en quantité suffisante, et le respect des distances de sécurité et des gestes barrières, en concertation avec les salariés ou leurs représentants.

Dans la métallurgie, un travail important a été mené pour élaborer et mettre en œuvre ces mesures dans les ateliers depuis le début du confinement afin de poursuivre ou redémarrer l'activité dans des conditions sanitaires irréprochables. Elles ont été récemment présentées dans un guide à disposition des entreprises et de leurs salariés, que les signataires souhaitent promouvoir par tous les moyens (et notamment par la formation des salariés à l'application des mesures de prévention). [http://ftp2.uimm35-56.com/SG/18_mars_2020 -
_guide_uimm_continuite_de_lactivite_industrielle_et_mesures_de_prevention-.pdf](http://ftp2.uimm35-56.com/SG/18_mars_2020_-_guide_uimm_continuite_de_lactivite_industrielle_et_mesures_de_prevention-.pdf)

Le soutien de l'Etat et de l'ensemble de la puissance publique sera aussi crucial pour défendre notre industrie et son avenir, tout doit être fait pour notre industrie, nos entreprises, nos productions, nos emplois, et ses salariés, pour maintenir les emplois et éviter les licenciements.

Cette déclaration s'inscrit dans le cadre du dialogue constant sur notre territoire, en phase avec la Déclaration commune du 20 mars 2020, et l'accord signé le 3 avril dernier avec la CFTD, la CFE-CGC et FO sur les modalités d'organisation du travail pour faire face à l'épidémie de COVID-19 dans la métallurgie, au niveau national.

Les organisations signataires conviennent de partager régulièrement un état des lieux de la situation industrielle de la métallurgie d'Ile et Vilaine et du Morbihan et un suivi des mesures d'urgence prises par les entreprises.

Par ces engagements communs, les parties signataires manifestent la volonté d'assurer sur notre territoire d'Ile et Vilaine et du Morbihan, une continuité ou un retour progressif de l'activité au sein de chaque entreprise industrielle, dès que celles-ci ont mis en place des conditions sanitaires irréprochables de sécurité qui doivent être respectées par tous.

Fait à Rennes, le 24 avril 2020.